

## AIDES AUX APPRENTI(E)S

(CAPa, BPA, BP, BAC PRO et BTSA)

AIDES	MODALITES
-------	-----------

### Aides OPCO (OPérateur de COmpétences)

<b>Aide Hébergement et Restauration</b> Aide gérée par Mme E. RENAUDEAU	<p>Pour les apprenants ayant signé un contrat avec une entreprise du <b>secteur PRIVE</b>, l'aide financière pour l'hébergement et la restauration sera déduite de votre avis de sommes à payer.</p> <p>Pour les apprenants ayant signé un contrat avec une entreprise du <b>secteur PUBLIC (collectivité, ...)</b>, les apprenants ayant moins de 15 ans et les apprenants en rupture de contrat d'apprentissage, un tarif spécifique sera appliqué.</p> <p>Document de référence : Cadre juridique et financier de l'apprentissage</p>
<b>Dotation Premier Equipement</b> Aide gérée par Mme E. RENAUDEAU	Dotation pour les équipements professionnels (tenue de travail, chaussures de sécurité, outils, ...).

### Aides CONSEIL REGIONAL

e.pass jeunes 	<p>Informations sur : <a href="https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/">https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/</a></p> <p>Concernant l'ORIENTATION (LE MEDIA ORIENTATION) </p> <p>Concernant le TRANSPORT (Pass jeunes aleop, carte mezzo -26, abonnement tutti -26, BILLET Live) </p>
---	--

### Aides ETAT

<b>Pass PERMIS</b> Formulaire à demander à Mme C. PLESSIS 	<p><b>Aide de 500 €</b> pour financer le <b>permis de conduire B</b>.</p> <p>Aide à demander à <b>partir de 18 ans et avant l'obtention du permis de conduire</b> (l'apprenti ne doit pas être titulaire du permis de conduire sont donc exclus tous les apprentis passant le permis avant 18 ans).</p>
<b>APL (Aide Personnalisée au Logement)</b>	<p>Aide personnalisée au logement, à demander auprès de la CAF (<a href="https://caf.fr/">https://caf.fr/</a>) ou de la MSA (<a href="https://www.msa.fr/lfp">https://www.msa.fr/lfp</a>).</p> <p><b>A demander en fonction de votre place dans la composition familiale (les APL ne sont pas cumulables avec les Allocations Familiales).</b></p>

### Autres dispositifs

<b>Carte d'Etudiant des Métiers</b>	<b>Carte délivrée en novembre par le CFA</b> , valable la durée de la formation.
-------------------------------------	--